



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

Conformément à l'article 145.38 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1) avis public est donné par la Greffière-trésorière adjointe de la Municipalité, que lors d'une séance qui se tiendra à l'Hôtel de Ville (temporaire) située au 155 rue Langevin, le 5 juin 2023 à 19 h, le conseil municipal statuera sur une (1) demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble aux dispositions des règlements d'urbanisme de la Municipalité, le tout en vertu du règlement sur les projets particuliers #373 et ses amendements.

PPCMOI - LOT 6 434 526 - 3000 CHEMIN DU LAC-HÉROUX

Objet : Permettre un projet de quatre (4) chalets locatifs en usage mixte avec une résidence principale.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne statue sur la demande lors de l'assemblée prévue à cette fin ou :

- Au moyen d'une communication écrite envoyée à l'adresse courriel :

dirurbanisme@ville.saint-boniface.ca

OU

- Au moyen d'une communication écrite sur support papier transmis par la poste à l'adresse suivante : **155 rue Langevin, Saint-Boniface (Québec), G0X 2L0**, le tout avant 16h45 le 5 juin 2023.

CERTIFIE VRAIE COPIE

Donné à Saint-Boniface
ce 18^e jour du mois de mai 2023.

Julie Désaulniers
Directrice générale adjointe
Greffière-trésorière adjointe

